

# Cahier des charges d'un marché public de veille sanitaire<sup>1</sup>

Rédacteurs : Ph. Gœrgen, F. Boyer, J. Rolland, M. Lange-Bréjon, V. Illes, Département de la conservation préventive

## Documents préalables nécessaires pour établir le cahier des charges

- Plans du musée, des espaces d'exposition, des réserves et fonctionnalités
- Volumes (approximativement), nature, sensibilité et répartition des collections

### 1 Éléments du cahier des charges

*Le niveau d'exigence est à moduler en fonction des configurations*

#### 1.1 Les thèmes possibles d'un cahier des charges de marché public de veille sanitaire

La nature des bâtiments, en particulier : système de climatisation (éventuels foyers), niveaux d'étanchéité (1ère source d'intrusion), plages climatiques mesurées (écart aux consignes),

- Fonctionnalités : espaces de quarantaine, espaces de traitement de désinsectisation, ...
- Protocoles d'entrée des œuvres : précautions prises à l'arrivée contre les infestations, mesures en cas d'infestation découverte, constat d'état détaillé avec photographies, ...
- Moyens de lutte préventive ou curative utilisés dans le bâtiment et sur les collections : lutte rodenticide et insecticide, pièges lumineux, alimentaires, à glue, à phéromones, ...
- Mesures de surveillances des lieux de stockage : responsable, périodicité des visites, objets témoins, ...
- Entretien des locaux : nettoyage, dépoussiérage<sup>2</sup> et rangement
- Entretien des collections : inspection, dépoussiérage, ...
- Statuts et compétences ou formation des personnels en charge de la veille sanitaire,
- Pour les marchés publics, obligation d'un aller-voir (connaissance des lieux).

#### 1.2 Nature et fréquence des visites de contrôle

- 1ère visite = inspection complète du bâtiment et des collections.
- Le contrat doit prévoir explicitement les outils de prévention et les préconisations de lutte après découverte d'indices de présence.
- En l'absence de personnels formés, les visites du prestataire doivent être mensuelles ou bimensuelles. Avec vigilance renforcée durant les phases de réchauffement au printemps (éclosion des larves) et de mise en chauffage à l'automne (choc thermique).

Si suspicion forte ou présence avérée, le cahier des charges doit prévoir des visites supplémentaires et des préconisations de prévention ou de lutte.

#### 1.3 Le contenu du rapport de visite

- Dans un marché, le contenu devrait être contractualisé selon une fiche d'inspection type. La première inspection devrait caractériser le bâtiment, identifier ses faiblesses, repérer les foyers potentiels ou les collections particulièrement sensibles qui doivent faire l'objet d'une surveillance renforcée.  
Le rapport doit toujours mentionner la date d'inspection et le nom du rapporteur. Il doit préciser l'état d'empoussièvement et d'encombrement des locaux (facteurs de risque). Il peut être très succinct en l'absence d'indice de présence ou d'infection<sup>3</sup> Dans le cas contraire le rapport doit préciser :
- Le lieu d'observation, le climat de la zone suspecte : température, humidité, éclairement, sources de chaleur, incidents, etc.
- Le type de piégeage utilisé (lumineux, alimentaire, par phéromones, par glue, etc.),

<sup>1</sup> Rédaction : Ph Gœrgen. Relecture : F. Boyer, J. Rolland, M. Lange-Bréjon, V. Illes.

<sup>2</sup> La poussière est abrasive, souvent acide, elle fixe l'humidité et fournit un substrat aux insectes et aux moisissures

- la date de pose des différents pièges (et la date de remplacement des pièges à phéromones, des plaques de glue, des lampes, etc., prévue, selon durée d'efficacité mentionnée par le fabricant),
- Les méthodes d'investigation et le matériel d'inspection,
- La nature et la quantification des indices de présence relevés : spécimens vivants ou cadavres, exuvies, loges nymphales, déjections et vermoulures, trou d'envol, nids, oothèques, etc.
- Les espèces identifiées avec illustrations de qualité.

Le cas échéant, le relevé des pièges et l'identification des espèces sont annexés au rapport d'inspection des locaux et des œuvres.

#### **1.4 Création d'une entomothèque de référence (le cas échéant)**

Les insectes prélevés dans les pièges ou trouvés dans les espaces du musée après prélèvement pour identification, devraient être photographiés et les photographies archivées au musée. Les insectes pourraient également être conservés en vue de construire un référentiel des prédateurs entomologiques du patrimoine pour le territoire observé qui, au fil des ans permettrait de confirmer les présences endémiques mais aussi de signaler d'éventuelles arrivées dues aux mouvements d'œuvres, au changement climatique ou à des comportements invasifs comme ceux des termites ou les chenilles processionnaires qui s'étendent régulièrement vers le nord depuis les années 2000.

#### **1.5 Formation des personnels**

Le cahier des charges devrait préciser la durée et les contenus de formation attendus, ne serait-ce qu'à des fins d'évaluation du budget formation, par exemple et selon les ambitions du musée et des agents :

- Repérage identification, méthodes de prélèvement, connaissances entomologiques, veille sanitaire, anoxie statique
- Repérage des indices de présence (trous d'envol, vermoulures et excréments, exuvies, oothèques de blattes, loges nymphales, etc.)
- Reconnaissance des principaux ordres et familles de prédateurs du patrimoine,
- Méthode de prélèvement entomologique et de conservation pour identification par des spécialistes,
- Types d'œuvres visés demandant vigilance particulière,
- établissement d'une entomothèque de référence (spécimens ou photographies),
- élaboration et suivi de protocoles de veille sanitaire, gestes de prévention, précaution sanitaires lors de la manipulation de certains pièges,
- Traitement de désinsectisation : anoxie statique ou dynamique, congélation, etc.

#### **1.6 Préconisations**

Mise en place d'un plan de lutte contre les infestations :

- Inspection et diagnostic des bâtiments,
- Inspection et diagnostic des œuvres,
- Mouvements : arrivée des œuvres, mouvements internes, départs,
- Mode de traitement : technique utilisée, réalisée en interne ou par prestataire.

## **2 Bibliographie indicative**

- ✓ BASLE Katia, traitements de désinsectisation des biens patrimoniaux : législation et critères méthodologiques, Lettre de l'OCIM, 138, 2011.
- ✓ FOHRER Fabien, Le diagnostic des infestations en milieu patrimonial : approches techniques et méthodologiques, Lettre de l'OCIM, 138, 2011.
- ✓ GUNN Michèle, Désinsectiser les collections, La Lettre de l'OCIM, 115, 2008.
- ✓ Insectes et collections patrimoniales, les rencontres de l'AFROA, compte-rendu de la rencontre du lundi 7 octobre 2013. Auditorium de l'Institut national du patrimoine.

- ✓ IPM 2016 (Integrated Pests Management), 3rd international IPM Conference in Museums, Archives, , Libraries and Historic Buildings, 13-15 September 2016, Auditorium du Louvre, Paris. Résumés.
- ✓ Libraries and Historics Buildings, 13-15 september 2016, Auditorium du Louvre, Paris. RésumésS